

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Elisabeth CAUSSIDERY, Jennifer BENAYAD, Messieurs Jean-Sébastien GRESARD, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Julien LAURENT, Jean-François PERROT, Vincent LAITHIER, Joël VIONNET, Loïc BARTHET.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Sébastien GRESARD.

1/ Approbation du Compte Rendu du 23 Mars 2021

Le Procès-verbal du 23 Mars 2021 est approuvé à l'unanimité des présents par le Conseil Municipal.

2/ Vote des Taxes

Madame le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Suite à la réforme Gouvernementale, la Taxe d'Habitation est supprimée pour les résidences principales selon les revenus. Pour compenser cette perte, le Département nous laisse en intégralité le pourcentage qui lui revenait (18.08 %) et que nous avons jusqu'à présent sur notre avis de Taxe Foncière. Ce qui fait pour la commune :

- ~ Taxe Foncière (Bâti) : $5.23 + 18.08 = 23,31$ %
- ~ Taxe Foncière (Non Bâti) : 7,66 %
- ~ CFE : 13,38 %

Le montant total du produit attendu pour l'ensemble de ses taxes est de 191 426 €.

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte cette proposition, 0 abstention, 0 contre, 11 voix pour et autorise Madame le Maire à signer l'état de notification ainsi que tous les documents s'y rapportant.

3/ Mobilité (compétence com-com)

Le Conseil Communautaire a délibéré favorablement en date du 23 Février 2021, pour prendre la compétence Mobilité sur notre territoire. Pour que cette compétence soit définitive, il faut que toutes les communes membres délibèrent. Cette compétence va nous aider financièrement sur la réalisation de futurs projets (voie douce, piste cyclable, liaison entre village, etc...).

Par vote à main levée, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte cette compétence.

4/ Travaux mairie

La commission Patrimoine prend en charge ce dossier, le plus urgent est de trouver un mode de chauffage pour l'intégralité du bâtiment de la Mairie. Trois professionnels sont venus sur place, les avis sont divergents. Il nous est conseillé de trouver un maître d'œuvre ainsi qu'un thermicien, pour faire une étude correspondante au bâtiment.

Madame le Maire se propose d'appeler plusieurs maîtres d'œuvres en espérant qu'au moins un répondra favorablement.

5/ Questions diverses

- Madame le Maire nous donne la liste des mamans du village pour la future distribution des gâteaux de la fête des mères, qui se déroulera le Vendredi 28 ou le Samedi 29 Mai.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu au monument aux morts de Saint-Antoine, en comité limité au vu de la crise sanitaire. L'heure de cette cérémonie vous sera communiquée ultérieurement par notre commission communication.
- Une demande a été faite en Mairie pour un emplacement « d'une tiny house » (maison sur roulotte). Le conseil municipal ne peut pas donner suite à cette demande, n'ayant pas de terrain adéquat.
- Une personne a demandé de 1 Ha à 4 Ha de terrain pour se lancer dans un projet maraîcher, celle-ci étant encore en formation, elle envisage un démarrage de la production en 2022. La commune ne disposant pas de terrain d'une telle surface, ne peut pas donner suite à cette demande.
- Les élections Départementales et Régionales sont maintenues. Elles auront lieu le 20 et le 27 Juin 2021.
- Compte-rendu de l'Ecole Primaire : Il est demandé à notre commune d'installer des crochets à neige au-dessus de la rampe d'escalier et du préau, pour la sécurité des enfants, ainsi que l'achat d'une pelle à neige.
- Fleurissement du village : Un conseiller se charge de ce dossier. L'employé communal a restauré deux abreuvoirs, nous avons décidé de leurs emplacements.
- WC public : Une tentative de dégradation a eu lieu le dimanche 04 Avril 2021 vers 21h30.
- L'Association du Rouge-Bief lance une opération de citoyenneté pour nettoyer le village. Celle-ci aura lieu le samedi 24 Avril 2021, en respectant les gestes barrières.
- Madame le Maire est en colère car certains agriculteurs se permettent de poser des barrières électriques contre les jeunes arbres qui viennent d'être planté sur la Route du Fort. Ceux-ci doivent être protégés et ne pas être accessible par le bétail (qui peut se frotter contre et les détériorer). Enfin, il est interdit de mettre des isolateurs noirs dans ces petits arbres. Il est demandé de remettre en état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.